

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 mars 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 19 et 20 mars 2012**

**2012 DAC 180** Subvention à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Maroc et Tunisie Comité de Paris 11e (11e)

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L2313-1 ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement du 6 mars 2012 ;

Vu le Projet de délibération en date du 6 mars 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Maroc et Tunisie Comité de Paris 11e ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 3.000 euros, dont 2.000 euros sur proposition de la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement pour la présentation du spectacle Bab el Porte, est attribuée à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Maroc et Tunisie Comité de Paris 11e, dont le siège social est situé 5 passage Bullourde 75011 Paris A00089/ 2012-01341 /16536.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012 nature 6574, rubrique 323, ligne VF00006 ; Provision pour subventions de fonctionnement au titre des anciens combattants.